



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 4 décembre 2024

Délibération du CA n°24/46

Objet : Sorties d'inventaire

Document joint : néant

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Crous de Lyon en date du 28 juin 2023 ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon adopté en sa séance du 16 octobre 2024 ;*

Exposé des motifs :

Dans un objectif de sincérité des comptes et dans l'optique d'une future certification des comptes, il est apparu nécessaire de procéder à un nettoyage de l'inventaire comptable sur tous les sites du Crous de Lyon. Il convient dès lors de sortir certains biens immobilisés à l'inventaire, qui ont été détruits, cédés, ou qui se rapportent à des immeubles que le Crous de Lyon ne contrôle plus.

- Résidence Allix

Les travaux de transformation du laboratoire photo en vestiaire, acquis le 31/12/2012, localisés à la résidence Allix (bâtiment G) et enregistrés au registre d'inventaire sous le n°2012-550 et dont la valeur nette comptable s'élève à 13 512,92 €, n'ont plus lieu d'être immobilisés (les vestiaires ayant été remplacés par des logements).

- Résidence Blandan

La rénovation de la caserne Blandan, immobilisée le 13/10/2005, enregistrée au registre d'inventaire sous le n°2005-247 et dont la valeur nette comptable s'élève à 14 271,75 €, n'a plus lieu d'être immobilisée, une nouvelle rénovation complète du site ayant été réalisée en 2017 et inscrite dans l'inventaire comptable.

- Résidence Benjamin Delessert

L'installation d'un standard téléphonique, acquis le 31/03/2004, localisée à la résidence Benjamin Delessert et enregistrée au registre d'inventaire sous le n°04571 et dont la valeur nette comptable s'élève à 23 661,79 €, n'a plus lieu d'être immobilisée (cette installation ayant été remplacée par un système de téléphonie sous IP).

- Restaurant Jussieu

Le four du restaurant Jussieu, acquis le 07/02/2018, enregistré au registre d'inventaire sous le n°2018-030 et dont la valeur nette comptable s'élève à 11 509,14 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (ce four ne fonctionnant plus).

- Cafétéria Lumière

La partie « Gros Œuvre Structure », acquis le 02/01/2011, de la Cafétéria Lumière du secteur restauration Bron et enregistré au registre d'inventaire sous le n°2011-688 et dont la valeur nette comptable s'élève à 267 581,07 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (les locaux de la cafétéria Lumière ayant été restitués en 2022 à l'université Lumière Lyon 2).

Le relooking de la cafétéria Lumière, immobilisé le 07/10/2016, et enregistré au registre d'inventaire sous le n°2016-071 et dont la valeur nette comptable s'élève à 24 948,21 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (les locaux de la cafétéria Lumière ayant été restitués en 2022 à l'université Lumière Lyon 2).

- Résidence Mermoz

Le lot 2 SIT 1 Chaufferie Mermoz (bâtiment A), acquis le 30/09/2013, localisé à la résidence Mermoz et enregistré au registre d'inventaire sous le n°2013-239 et dont la valeur nette comptable s'élève à 40 372,22 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (le bâtiment ayant été détruit en 2020).

Le lot 2 SIT 2 Chaufferie Mermoz (bâtiment A), acquis le 15/10/2013, localisé à la résidence Mermoz et enregistré au registre d'inventaire sous le n°2013-344 et dont la valeur nette comptable s'élève à 10 816,12 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (le bâtiment ayant été détruit en 2020).

Le lot 2 SIT 3 Chauffage Mermoz, acquis le 15/11/2013, localisé à la résidence Mermoz et enregistré au registre d'inventaire sous le n°2013-313 et dont la valeur nette comptable s'élève à 11 929,29 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (le bâtiment ayant été détruit en 2020).

- UCP - Restaurant Madeleine

Le transformateur du site Madeleine, immobilisé le 08/10/2014, et enregistré au registre d'inventaire sous le n°2014-032 et dont la valeur nette comptable s'élève à 11 350,33 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (les bâtiments de l'UCP et du restaurant Madeleine ayant été cédés au 1^{er} juillet 2024 au groupe Eiffage pour destruction).

Le 2^{ème} tunnel de refroidissement de l'UCP, immobilisé le 22/10/2014, et enregistré au registre d'inventaire sous le n°2014-070 et dont la valeur nette comptable s'élève à 13 901,30 €, n'a plus lieu d'être immobilisé (les bâtiments de l'UCP et du restaurant Madeleine ayant été cédés au 1^{er} juillet 2024 au groupe Eiffage pour destruction).

- Restaurant Marcy - VetAgro Sup

L'équipement du restaurant Marcy, immobilisé le 31/12/2001, enregistré au registre d'inventaire sous le n°04006 et dont la valeur nette comptable s'élève à 20 068,49 €, n'a plus lieu d'être immobilisé, la convention de partenariat ayant pris fin le 31/08/2023 et les locaux ayant été restitués à cette date à VetAgro Sup.

Article unique :

Le conseil d'administration autorise la sortie d'inventaire des biens enregistrés au registre d'inventaire sous les numéros suivants :

- n°2012-550 (résidence Allix) ;
- n°2005-247 (résidence Blandan) ;
- n°04571 (résidence Delessert) ;
- n°2018-030 (restaurant Jussieu) ;
- n°2011-688 et n°2016-071 (cafétéria Lumière) ;
- n°2013-239, n°2013-344 et n°2013-313 (résidence Mermoz) ;
- n°2014-032, n°2014-070 (UCP – restaurant Madeleine) ;
- n°04006 (restaurant Marcy - VetAgro Sup).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 04/12/2024

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes


Gabriele FIONI